

Atelier- Débat du Vendredi 24 Mars 2006 - 10h

LA CONSTRUCTION EN ZONE INONDABLE.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE
VAUCLUSE (CAUE) Mr Damien MERCIER et M. BERNARD VATON ARCHITECTE
DPLG

Avec :

M. Maurice SABATIER, Maire de Lamotte-du-Rhône

M. Damien MERCIER, Architecte Territorial

M. Pierre BOUSSOU, Architecte Territorial

Bernard VATON, architecte DPLG à Orange, fait un point sur les anciennes habitations de Caderousse.

Jusqu'en 1960, le Rhône débordait chaque année à Caderousse. A l'époque, ces crues n'étaient pas vues comme une catastrophe car elles apportaient avec elles le limon nécessaire à l'agriculture. De plus, il n'y avait pas d'habitation en dehors du village, ou, si certaines se trouvaient en zones inondables leur construction était réfléchi.

Ces maisons étaient constituées d'un étage. On vivait au rez- de- chaussée dans une pièce commune, à côté se trouvait une autre pièce pour les animaux, les chambres se trouvaient à l'étage. A cet étage, on pouvait trouver une pièce de repli pour les habitants de la demeure, mais également une autre pièce servant de refuge aux animaux. Cette dernière communique avec la pièce du bas par un plan incliné appelé « recati ». Il est à noter, qu'à cette époque toutes les habitations étaient munies d'une barque.

Les maisons étaient fabriquées avec des matériaux naturels locaux. Les murs étaient en pierres et en chaux, et le toit était fait de bois et de tuiles.

Ces habitations extérieures au village étaient construites sur des mottes de terre qu'on calculait selon le savoir des anciens.

En 1960, le Rhône fût endigué. A partir de ce moment, des endroits qui ne se noyaient pas lors des précédentes crues ont commencé à s'inonder à cause de l'industrialisation et de l'urbanisation.

L'erreur, fait remarquer M. VATON, est que l'on a construit sans se soucier de l'environnement, pensant que l'homme allait dompter la nature. Aujourd'hui, il n'est plus concevable de bâtir sans penser à l'eau et à l'environnement en général. C'est dans cette optique que M. VATON a déjà réalisé deux projets

en zone inondable. Tout d'abord, le groupe scolaire de Caderousse, il s'est opéré en plusieurs étapes. La première étape a été de voir jusqu'à quel niveau l'eau est capable de monter. On a donc pris la côte d'inondation maximale en la rehaussant de 50 cm. L'école est donc construite sur une motte, ce qui lui a valu d'être la seule construction hors du village, sans eau, durant les dernières inondations.

Se pose alors le problème de l'énergie. Car l'habitat est source d'une grande consommation d'énergie et le problème est durement posé pendant les inondations où les habitations sont coupées d'électricité.

Le second projet mis en œuvre y répond en partie. Il s'agit de l'école de Codolet.

Codolet a ses constructions bâties au niveau de la digue. L'école, elle, a été bâtie 2 m au-dessus du sol, de manière à ce dont si l'eau passe par-dessus la digue, elle ne se noie pas. C'est ce qui s'est passé en 2002 et l'école n'a, en effet, pas été touchée. De plus, la mise en place d'une éolienne sur l'école a permis un minimum d'alimentation en énergie durant les inondations.

Bernard VATON, signale à propos de l'aménagement, qu'il est bien de faire appel à des bureaux d'études, et de mettre en place des réglementations, mais c'est encore mieux de se servir du savoir des anciens. Il souligne également que des choix doivent être fait. Tout d'abord, il faut éviter d'acheter en zone inondable. Puis, le choix des matériaux est aussi très important. Enfin, il faut essayer d'avoir une production d'énergie autonome.

M. SABATIER, maire de Lamotte s/ Rhône, fait part de son expérience.

Avant 1993, cela faisait longtemps que Lamotte sur Rhône n'avait pas été inondée, donc les habitants avaient pris l'habitude de vivre au rez-de-chaussée. En 2001, les constructions, retrouvent leur premier étage, mais il y a une réelle difficulté à obtenir un permis de construire lorsqu'il s'agit d'agrandir sa maison vers le haut et il n'est pas concevable de raser des habitations en zone inondables. Cependant, il est à noter qu'en 2003, l'eau est montée jusqu'à 1,33m dans le village, qui pourtant bénéficie d'un déversoir.

La commune ayant un projet de centre socioculturel, elle a tout mis en œuvre pour que cela se réalise. Ce projet a été étudié par rapport aux côtes émises par les anciens. Il s'agit d'une construction sur pilotis de 2,30 m, voûtée pour permettre l'écoulement de l'eau. En ce qui concerne les handicapés, une rampe d'accès n'étant pas concevable, l'accès se fait par un ascenseur adopté par le conseil de sécurité. A noter, que ce projet a été autorisé le 10 Mars 2006.

M.VATON tient à relever certains détails. Les pilotis permettent l'écoulement de l'eau durant les inondations, mais servent également de zone d'ombre le reste du temps. De plus, il y a la possibilité de stocker et d'évacuer les personnes grâce à une grande terrasse de la même superficie que la partie fermée. La commune aimerait équiper le centre socioculturel d'éoliennes ou de capteurs photovoltaïques pour subvenir à une production d'énergie

autonome en cas de problème, mais faute de budget, problème majeur des petites communes, cela n'est pas possible à moins de trouver un généreux financeur.

M.VATON fait également remarquer que certains plans d'occupation des sols ne tiennent pas compte des données. Il y a des autorisations d'agrandissement au rez- de- chaussée données qui sont dangereuses. Il faudrait apporter des preuves à travers des enquêtes pour faire sécuriser les habitations et permettre la construction d'un premier étage. C'est un problème d'urbanisme car les communes ont besoin d'empiéter sur les zones inondables pour s'agrandir face à la hausse de population et au développement économique, il y a donc une nécessité d'adaptation. La surélévation d'un habitat sur une motte coûte de 15% à 20% plus cher.

Bernard VATON, souligne que ces inondations sont de type méditerranéen, dues à un phénomène d'oued qui fait que l'eau monte très rapidement. Mais ce problème est renforcé par la déforestation, l'agriculture, l'urbanisation...

Un particulier de Sorgues ayant écrit une lettre proposant des solutions à plusieurs personnes légitimes se révolte de ne pas avoir eu de réponses à son courrier alors que l'on demande à chacun de prendre ses responsabilités face aux inondations.

Un autre particulier demande s'il est facile d'obtenir un permis pour travaux de construction sur pilotis. A ceci, M. SABATIER répond que dans sa commune, il se bat pour cela, et qu'à l'échelle d'autres communes il faut contacter le service de la mairie et la DDE de la juridiction concernée.

Un particulier de Collias, commune particulièrement touchée s'insurge du comportement à l'égard des habitants. Certaines personnes ayant eu l'autorisation de réhabiliter leur habitation après 2002, reçoivent des courriers en 2005, leur demandant de se délocaliser. On crée ainsi des déserts économiques. On parle toujours de problèmes liés aux particuliers mais jamais sur les structures mises en place par l'Etat, comme la SNCF, les routes...

M.BOURBON du CAUE du Gard, répond à ceci, qu'il y a un vrai problème outre le ruissellement, il y a des mots tabous comme « ne pas construire en zone inondable », mais que faire ? La loi SRU sortie, fait comprendre qu'il faut éviter un étalement urbain.

Il est vrai qu'un devoir de mémoire est à entretenir sur les inondations. Cependant, tout le monde fait des erreurs aussi bien l'Etat que les particuliers. L'Etat a construit des routes dans des rivières. Il est vrai que l'Etat est responsable de la sécurité mais avec la décentralisation, ce sont les élus qui se retrouvent en charge des aménagements. Cependant, comme le fait remarquer Bernard VATON, dans dix ans, la Provence comptera dix millions d'habitants en plus et l'urbanisme doit construire en fonction de la nature.

Besoin de renseignements ?

La CAUE est une association satellite chargée de promouvoir le développement durable, sensibiliser le grand public et vous donne des conseils d'architecture. Renseignez-vous, il y a peut-être une permanence dans votre mairie.